

COUPE DE NORMANDIE JEUNES 2024

DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023: 1/16 DE FINALE PAR ZONE

DIMANCHE 10 DECEMBRE 2023 : 1/8 DE FINALE PAR ZONE

DIMANCHE 14 JANVIER 2024 : ¼ DE FINALE

DIMANCHE 11 FEVRIER 2024 : ½ DE FINALE

DIMANCHE 24 MARS 2024 : FINALE : GOLF DE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements général et spécifique par équipes des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

DISPOSITIONS GENERALES

FORMULE

Interclubs par équipes en match play brut suivant la formule : 1 greensome et 4 simples.

Tirage au sort "rencontres" :

Les équipes se rencontrent, pour disputer les 16^{èmes}, 1/8^{ème}, quart, demi et finale, suivant le calendrier établi par la commission sportive de la ligue de Normandie, les dimanche du 19 Novembre 2023 au 24 mars 2024.

Les 16^{èmes} et 1/8^{ème} de finales se dérouleront entre clubs de chacune des zones géographiques définies ci-après, afin de réduire la durée des déplacements et, au niveau région Normandie, à partir des ¼ de finale.

Un tirage au sort sera réalisé par la Commission Sportive dans les 7 jours suivant la date de clôture des inscriptions pour les 1/16^{ème} de finale, puis un second tirage aura lieu avec les deux vainqueurs de chaque zone après les 1/8^{ème} de finale pour les ¼ de finale ; les ½ finales et finale se déroulent ensuite selon le tableau de progression prévu en annexe.

Si plus de huit équipes sont inscrites dans une zone, le tirage au sort désignera les équipes qui seront rattachées à une autre zone n'ayant pas huit inscrits.

Le fait pour un club, possédant un terrain, d'engager une équipe entraîne l'obligation de mettre son terrain à disposition gratuitement pour recevoir un ou plusieurs matchs de l'épreuve.

TERRAIN DES MATCHS (hors finale) :

Les terrains seront attribués par la Commission Sportive avant chaque tour de compétition avec un objectif de proximité entre les deux clubs concernés. Toutefois les clubs adversaires peuvent décider de se rencontrer sur un autre terrain que celui prévu par la commission sportive sous réserve de l'accord du terrain choisi et d'en informer par mail aussitôt que possible et avant minuit le mardi précédant l'épreuve, la Ligue et le terrain initialement prévu avec copie au terrain choisi.

ENCADREMENT (pour les finales deux arbitres seront désignés) :

Chaque épreuve sera sous la responsabilité d'un Comité désigné par la commission sportive du terrain recevant l'épreuve obligatoirement présent au club (ou rapidement joignable) pendant la durée de l'épreuve. En cas de doute ou litige, un arbitre pouvant être contacté téléphoniquement par ce Comité sera désigné.

ZONES POUR LES 1/16èmes et 1/8èmes de FINALE

4 zones géographiques composées des clubs suivants :

Zone géographique A : 12 clubs

Bréhal, Centre Manche, Cherbourg, Clécy, Cote des Iles, Coutainville, Garcelles, Granville, Omaha Beach, Saint-Lô, Utah Beach, Vire.

Zone géographique B : 10 clubs

Alençon, Bellême, Center Parcs, Champ de Bataille, Evreux, Gaillon, Jumièges, Léry-Poses, Pont au Golf, Le Vaudreuil.

Zone géographique C : 9 clubs

Arnouville, Bois Guillaume, Côte d'Albâtre, Dieppe, Foret-Verte, Mannevilette, Rouen, , Saint-Saëns, Yerville

Zone géographique D : 14 clubs

Amirauté, Bagnole de l'Orne, Bévilliers, Cabourg Le Hôme, Cabourg Municipal, Caen-La Mer, Deauville (et Saint Julien), Deauville St Gatien, Etretat, Flers, Houlgate, Le Bief, Le Havre, Louvigny.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes.

Pour les clubs (§ I-1) : Épreuve ouverte à tous les clubs de la Ligue de Normandie.

Sur demande officielle formulée conjointement par deux ou trois clubs et après accord formel de la commission sportive de la Ligue de Normandie une équipe de jeunes provenant de ces clubs peut être créée pour cette seule compétition.

Pour les membres des équipes (§I-2 et procédures d'inscription pour les épreuves de Ligue) :

L'index pris en compte sera celui figurant sur Fléole le 19 Octobre 2023 (un mois avant le 1^{er} tour de l'épreuve).

Ouvert aux joueuses et joueurs nés en 2008 ou après. Il n'y a pas de limites d'index, mais **les joueuses et joueurs inscrits sur une feuille de match dont l'index sera supérieur à 28.4 seront ramenée à l'index écrêté de 28 pour le calcul de la somme des index ainsi écrétés qui ne doit pas être inférieur à 120 pour les six inscrits**

COMPOSITION DES EQUIPES : équipes de 18 joueuses/joueurs maximum, qualifiés(es) par la fiche de composition d'équipe arrêtée au 12 Novembre 2023 pour toutes les phases de l'épreuve.

Le capitaine peut être différent à chaque tour. Ses nom et prénom doivent être inscrits sur la feuille de match.

Important : Chaque mineur doit être porteur d'une [autorisation parentale permettant les prélèvements](#) lors d'un contrôle antidopage et d'une [fiche d'urgence médicale](#), voir formulaires type : in fine ou vademecum FFG § 1.3.1-2 et § 4.1.

FORME DE JEU

1 greensome suivi de 4 simples sur 18 trous. Heure du premier départ à déterminer par le club hôte en accord avec les responsables des clubs s'affrontant. Si le parcours d'accueil reçoit une rencontre Dames ou Messieurs, les jeunes partiront après les foursomes adultes.

La composition du greensome est laissé au choix du Capitaine.

Les simples se jouent dans l'ordre croissant des index arrondis sans tenir compte de l'écrêtement à 28.

Aucun match (greensome ou simple) ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne (règle 3.2a(4)), sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

Pour chaque tour : Équipe de 6 joueuses/joueurs dont la composition filles / garçons et la répartition Minimes/Benjamins /Poussins/U10 est laissée à l'appréciation du club.

Le total des index écrétés des six joueurs disputant le greensome et les simples ne devant pas être inférieur à 120, si une feuille d'ordre de jeu indique par erreur un total inférieur après sa remise à l'adversaire (30 minutes avant le début du greensome) le dernier simple sera perdu pour l'équipe qui a fait l'erreur, ou partagé si les deux équipes ont fait une erreur. Par la suite, le total des index écrétés des cinq joueurs qui disputeront donc le greensome et les simples ne devra pas être inférieur à 100, sinon la rencontre sera perdue. Cette règle permet à une équipe ne présentant que cinq joueurs (suite à une absence imprévue au dernier moment) de tout de même jouer en perdant le dernier simple. Une équipe ne pouvant présenter que quatre joueurs aura la rencontre perdue.

MARQUES DE DEPART : (Catégorie à la date du tour).

GARÇONS : Minimes **Blanches** (≤ 5800m) - Benjamins **Jaunes** (≤ 5400m) - Poussins **Rouges** (≤4600m) – U10 **Violets** (≤4200m)

FILLES : Minimes **Bleues** (≤5000m) - Benjamines **Rouges** (≤4600m) - Poussins **Violettes** (≤4200m) – U10 **Oranges** (≤3600m)

JOURNEE DE RECONNAISSANCE : La veille du tour il sera possible de reconnaître gratuitement le parcours aux heures fixées par le golf accueillant. La gratuité de reconnaissance est limitée à deux départs par équipe, soit 8 jeunes.

REUNION DES CAPITAINES (hors finale) : le matin de chaque tour 45 minutes avant le premier départ.

REGLES LOCALES

Règles locales type en vigueur : a) Règle locale type H 1.2 : Les seuls cadets autorisés sont les jeunes inscrits dans une équipe (liste extranet des 18 joueurs) — b) Règle locale type G5 : dispositifs de mesure de distance interdits. C) Règle locale type G 6 Moyens de transport et chariots électriques interdits — voir § 8/ du règlement général (§ 1.2-2 vademecum FFG).

Lors de ces épreuves de ligue les règles locales permanentes 2023 des épreuves fédérales amateurs s'appliquent (voir Hard Card 2023 ou paragraphe 1.2.2-3 du vademecum sportif 2023 de la FFGolf), en particulier le code de comportement §14).

De plus la **règle locale "Placer la balle" Règle Locale Type E-3** (Section 8 des procédures pour le Comité 2023) est en vigueur pour toutes ces épreuves qui se déroulent en inter-saisons, à savoir :

« Quand n'importe quelle partie de la balle d'un joueur touche une partie de la zone générale tondue à hauteur de fairway ou moins, le joueur peut se dégager gratuitement une seule fois en plaçant la balle d'origine ou une autre balle dans la zone de dégagement suivante et en la jouant depuis cette zone :

- Point de référence : l'emplacement de la balle d'origine.
- Dimension de la zone de dégagement mesurée à partir du point de référence : Une diagonale de carte de score, depuis le point de référence, mais avec ces restrictions :
- Restrictions sur la zone de dégagement :
 - » Ne doit pas être plus près du trou que le point de référence, et
 - » Doit être dans la zone générale.

En procédant selon cette Règle Locale, le joueur doit choisir un emplacement pour placer la balle et utiliser les procédures pour replacer une balle selon les Règles 14.2b(2) et 14.2e. **Mais**, dans l'application la Règle 14.2e, le joueur a choisi l'endroit sur lequel placer la balle uniquement quand la balle a été posée, et que le joueur a lâché la balle dans l'intention qu'elle soit en jeu.

Après que la balle a été placée et est en jeu, si le joueur procède ensuite selon une autre Règle qui procure un dégagement, cette Règle locale peut être utilisée de nouveau.

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction avec la règle locale : pénalité générale selon la règle 14.7a. »

INTEMPERIES ET CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

Si les conditions climatiques ne permettent pas de jouer un dimanche quelconque, les rencontres en question seront disputées le samedi suivant sur les terrains prévus et aux mêmes heures. Au cas où une rencontre commencée n'a pu aller à son terme (interruption de Jeu R 5.7), les résultats acquis le resteront et le jeu reprendra le samedi suivant au point où il avait été arrêté, suivant la procédure de la Règle 5.7c et d.

Si les conditions atmosphériques empêchent le déroulement normal des rencontres au point de ne pas permettre, dans les délais prévus, la qualification de l'un ou de l'autre finaliste, le comité de l'épreuve fera disputer une ou deux épreuves de qualification avec le règlement suivant.

REGLEMENT DES EPREUVES DE RATTRAPAGE :

Chaque épreuve rassemble toutes les équipes restant en course dans un demi-tableau pour disputer 18 trous en simple stroke play brut par équipes de 6 joueurs/joueuses.

Le total des 5 meilleurs scores de chaque équipe sera retenu.

L'équipe terminant première sera qualifiée pour la finale.

Cette épreuve se disputera sur le terrain du club devant recevoir la ½ finale de cette partie de tableau, selon les modalités du règlement général des épreuves par équipes.

POUR LA FINALE UNIQUEMENT :

Application si nécessaire du jeu en forme réduite : 1 greensome et 2 simples avec total des index fixé à 60 minimum.

Si, pour une raison quelconque, la finale ne peut être jouée, le comité de l'épreuve prendra une décision quant à son éventuel report.

FINALE

Les horaires pour la réunion des capitaines, ainsi que les départs des greensomes et des simples seront communiqués aux finalistes à l'issue de leur qualification.

ENGAGEMENTS

Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avant le **dimanche 5 novembre 2023** à minuit.

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avant le **dimanche 12 novembre 2023** à minuit.

Pas de droits d'engagement pour les équipes "Jeunes" pour cette épreuve.

PRIX

Trophée confié pendant un an au club vainqueur qui se chargera de la gravure (sous peine d'une facturation de 50€).